

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 831 décision n° 831 du 1er septembre 1951

n° 831

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 11 du 01/10/1951

Date de publication  
1 septembre 1951

Date du numéro  
1 octobre 1951

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Madagascar est accordé à M. Randriantsoa (Jérôme), secrétaire comptable contractuel, dont le contrat arrivé à expiration est renouvelé pour une période d'égale durée. Une réquisition de passage Djibouti-Tamatave par voie maritime et une réquisition Tamatave-Vohimasina (région de Fianarantsoa) par voie, de terre seront délivrées à l'intéressé qui appartient au groupe IV.